

De mon observatoire

P.4

Jean-Baptiste Élias, le patriote ou le futé?



La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1088 du vendredi 28 Février 2025
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Décès du ministre de l'Enseignement secondaire

Voici le programme des obsèques
de feu Kouaro Yves Chabi P.9

Distribution de kits alimentaires à la veille du Ramadan

Abdel Hamid Alaho Sanni assiste
les fidèles musulmans P.6

Chef de file de l'opposition au Bénin

P.3

Houngbè a eu son décret, Yayi attend toujours

- Les démarches menées par le parti Les Démocrates
- Ce qu'en dit le député Kamel Ouassagari



Bénin Révélé

P.8

Le contenu exposé à la population
du 6è arrondissement de Cotonou

(Alimatou Badarou et le Sgag conquièrent
Ladji et environs à la cause de Talon)

Nomination de six nouveaux ambassadeurs du Bénin

P.6

Bida et Aguèmon, le prix de la patience et de la fidélité



Nouhoume Bida
YOUSOUFOU
Qatar

Badirou AGUEMON
Koweït

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Amanda E. DACKY

Leobar ADJAÏ

Mathieu K. BOKO

Jacques BOCO

Vincent ZOMAHOUN (Stg)

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste

S - Design

GUERITE TV
MONDE

+229 01 52 38 36 38



LIVE

www.gueritetvmonde.bj

ÉMISSION DE CULTURE
GÉNÉRALE

LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45

Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct

Avec

Chamss-Deen **BADAROU**

Chef de file de l'opposition au Bénin

Houngkpè a eu son décret, Yayi attend toujours

- *Les démarches menées par le parti Les Démocrates*
- *Ce qu'en dit le député Kamel Ouassagari*

Anselme ORICHA

Au Bénin, alors que le parti d'opposition Les Démocrates revendique le statut de chef de file de l'opposition suite aux législatives de 2023 à l'issue desquelles il a eu de députés élus qui siègent au Parlement, aucun décret présidentiel n'a été officiellement pris dans ce sens. Pourtant le Secrétaire exécutif national du parti Fcbe, Paul Houngkpè, premier chef de file de l'opposition, quelques mois seulement après les élections communales de 2020, avait obtenu le décret (n° 2021-183 du 28 avril 2021) le consacrant.

Un statut sans avantages pour Paul Houngkpè

Bien que Paul Houngkpè ait été officiellement nommé chef de file de l'opposition, il apparaît qu'il n'a jamais réellement bénéficié des avantages liés à cette fonction et prévues par la loi.

Le cas Boni Yayi

En effet, suite aux élections législatives de 2023, le poste de chef de file de l'opposition revenait de facto au parti Les Démocrates, désormais la principale force d'opposition au Bénin. Après le congrès national

d'octobre 2023 à Parakou, Boni Yayi a été désigné président du parti, succédant ainsi à Éric Houndété. Par conséquent, l'ex-président de la République devrait logiquement être nommé chef de file de l'opposition avec tous les avantages que ce statut lui confèrent. Rien n'a été fait jusque-là. Le président Boni Yayi reste en attente du décret présidentiel, du moins à en croire un député du parti à l'Assemblée nationale.

Appel au respect des textes

Invité de Guérite TV Monde, dans une édition spéciale sur le sujet, le député Kamel Ouassagari déplore le non-respect des textes de la République par le gouvernement du Président Patrice Talon. « Le gouvernement de la Rupture ne respecte jamais les lois du pays mais il exige que les autres les respectent. », a laissé entendre l'élu parlementaire, tout en invitant le pouvoir à respecter «<<pour une fois>> la loi sur le statut du chef de file de l'opposition. « Nous ne sommes pas des quémandeurs de décret, nous voulons seulement que la loi soit respectée. », lâche ensuite Kamel Ouassagari qui, toutefois, souligne que le président Boni Yayi «<<ne s'accroche pas à ces avan-



tages>>.

Les démarches administratives menées par le parti Les Démocrates

Concernant les démarches menées en amont dans la perspective de la prise du décret, le député Kamel Ouassagari a précisé que, suite au congrès de Parakou

ayant porté Boni Yayi à la tête du parti, les procès-verbaux ont été transmis à la Commission électorale nationale autonome (Céna) ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur. De plus, le parti a officiellement déclaré son appartenance à l'opposition et dispose du nombre de députés requis par la loi pour former un groupe

parlementaire. Selon Kamel Ouassagari, Les Démocrates remplissent donc toutes les conditions pour obtenir le statut de chef de file de l'opposition. Il ajoute d'ailleurs que les documents transmis à la Céna auraient déjà été acheminés à la Présidence de la République. Mais, le décret se fait toujours désirer.

De mon observatoire

Jean-Baptiste Élias, le Patriote ou le futé?

À la tête du Comité de pilotage de l'audit du fichier électoral au Bénin, depuis quelques semaines, avec autour de lui cinq (5) autres membres, à savoir trois (3) de ses pairs de la société civile ; un (1) représentant de l'opposition et un (1) autre membre représentant les partis politiques de la mouvance (ce dernier se faisant toujours désirer), Jean-Baptiste Élias renonce à la rémunération liée à sa fonction. Et ce, sur toute la durée de l'opération. Urbi et orbi, il a clamé qu'il s'engage à assumer cette mission républicaine gratuitement, c'est-à-dire <<bénévolement>> pour emprunter son expression.

C'est une option qu'a faite l'ancien président de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (Anlc) et président du Front des organisations nationales contre la corruption (Fonac), pendant que, réglementairement, ses autres collègues au sein du Comité de pilotage de l'audit du fichier électoral doivent émarger chacun, au quotidien, un forfait de 45.000 FCfa en plus des frais individuels de communication (appels téléphoniques) chiffrés globalement à 300.000 FCfa. « J'ai écrit au ministre de la Justice et de la Législation pour lui dire que, pour mon pays, je décide de ne prendre aucun franc pour le travail que je vais faire pendant toute la durée », a déclaré Jean-Baptiste Élias, arguant que cette décision relève d'un sens de patriotisme et de reconnaissance envers son pays.

Bis repetita donc pour le président du Comité de pilotage de l'audit du fichier électoral. En effet, un peu comme pour dire « calmos, ce n'est pas ma première fois » à ceux qui seraient surpris ou étonnés par une telle décision, Jean-Baptiste Élias rappelle que pour le même exercice pratiquement en 2022, veille des législatives de 2023, sous le même pouvoir de Patrice Talon, il avait fait pareil. Et par souci de transparence dans la gestion des près de 160 millions de FCfa mis à la disposition du Comité par le gouvernement, la figure bien connue de la société civile béninoise est allée dans les moindres détails quant à la répartition du fonds suivant les lignes prévues, y compris le montant réservé aux imprévus.

Jean-Baptiste Élias, le Patriote, qui fait don de sa personne au service de la République. Quelle exemplarité ! Dans un monde de cupidité ou d'avidité à l'argent, cet exemple de patriotisme ou le modèle Jean-Baptiste Élias doit être amplifié et enseigné. Cependant, derrière ce renoncement, derechef, à ce dont il a normalement droit, n'y-a-t-il pas des non-dits ?

Aussi futé que ce Jean-Baptiste Élias

Même si les médias n'en parlent pas assez ou le débat n'est pas focalisé là-dessus dans l'opinion, la décision prise par Jean-Baptiste Élias, deux fois de suite, de ne pas toucher à de tels fonds mérite qu'on s'y attarde. Non pas superficiellement mais avec du recul. En faisant ce choix, le président du Comité de pilotage de l'audit du fichier électoral n'est-il pas plutôt en train



de s'éviter de probables pièges et ennuis judiciaires ? Jean-Baptiste Élias, qu'on ne se leurre point, est une grande gueule, un critique et donneur de leçon de bonne gouvernance et de transparence. D'aucuns le désigneraient par monsieur anticorruption. N'est-ce pas qu'il se montre là précautionneux et anticipateur ?

Il s'agit quand même de la gestion du fonds public, un terrain très gluant et glissant. Le président du Fonac sait qui il est, et nul doute qu'il sait, par expérience, qu'il doit ménager sa monture, marcher sur des œufs s'il veut voyager loin. Sinon pourquoi n'écrit-il pas au ministre d'État chargé de l'économie et des finances, censé décaisser l'argent sur instruction du chef de l'État, et s'est plutôt tourné vers le ministre de la justice pour lui notifier le bénévolat ? Aussi futé que ce Jean-Baptiste Élias... Il ne veut pas toucher aux beignets tentants de peur qu'on ne lui détecte possiblement des taches d'huile aux doigts. Ce n'est pas pour rien qu'il a prévu, pour tout sécuriser et s'en laver bien les mains, de recruter, entre autres,, un Agent expert en passation des marchés publics, un Agent comptable spécialisé dans la gestion des fonds publics et un Agent de contrôle financier <<expert en la matière>>.

Jacques BOCO

Audience à l'Assemblée nationale du Bénin

Martin Assogba échange avec le président Louis VLAVONOU

(Le bilan des activités de l'ALCRER présenté à l'autorité parlementaire)

Latifath KOWENOU

Martin Vihoutou ASSOGBA, directeur exécutif de l'ONG Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme (ALCRER), a été reçu en audience ce 26 février 2025 au palais des Gouverneurs à Porto-Novo par le président de l'Assemblée nationale, Louis Gbèhounou VLAVONOU. Les deux personnalités ont échangé sur deux points essentiels.



le terrain pour écouter les différents protagonistes et mieux comprendre la situation. Nous sommes donc venus remercier le président de l'Assemblée nationale pour cette avancée et lui exprimer notre souhait de voir le dossier évoluer davantage, d'autant plus que les élections de 2026 approchent. Il est essentiel que la prochaine cartographie électorale tienne compte de ce village afin que ses habitants puissent voter en toute tranquillité et dans la paix», a précisé Martin ASSOGBA.

«Nous avons demandé à rencontrer le président de l'Assemblée nationale pour lui faire un point des activités de l'ONG ALCRER, car en tant que personnalité, il est important qu'il soit informé de ce que nous faisons dans le pays, puisque nos actions sont destinées aux populations. Nous sommes donc venus lui présenter ce bilan, d'autant plus que l'ONG ALCRER célèbre ses 30 ans d'activisme politique et d'engagement sur les questions de gouvernance. Nous avons échangé avec le président de l'Assemblée nationale afin de lui exposer tout ce que nous avons accompli en matière de protection et de défense des droits de l'homme, ainsi que dans le cadre de la promotion de la culture démocratique et de la bonne gouvernance», a déclaré Martin Vihoutou

ASSOGBA à la presse à sa sortie d'audience.

Fondée le 23 décembre 1994, l'ONG ALCRER œuvre principalement pour la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme. Elle milite également pour la bonne gouvernance à travers la lutte contre la corruption et l'impunité, ainsi que pour l'éducation civique et morale.

Lors de cette rencontre du mercredi 26 février 2025, Martin ASSOGBA a également abordé un dossier important de l'association, transmis au Parlement. «Ce dossier concerne nos concitoyens de l'arrondissement de Houèkô, dans la commune de Covè. Nous sommes venus nous enquêter de l'évolution du dossier depuis son dépôt à l'Assem-

blée nationale. Nous savons que le président de l'Assemblée nationale n'a pas mis le coude sur ce dossier, puisqu'il a progressé. Toutefois, nous aurions souhaité une accélération du processus, car ce dossier est crucial pour les populations concernées. Il s'agit d'un village qui a été accolé à un autre, ce qui a entraîné la disparition

de son nom dans les documents officiels. Les citoyens nous ont donc sollicités dans le cadre de la gouvernance et de la défense des droits de l'homme, et nous avons porté leur requête à l'Assemblée nationale. Nous avons suivi l'évolution du dossier et avons constaté qu'une commission d'enquête parlementaire s'est rendue sur

À l'issue de cet échange, le président de l'ONG ALCRER a exprimé sa satisfaction quant à cette audience avec le président de l'Assemblée nationale, Louis Gbèhounou VLAVONOU, marquée par des discussions constructives et prometteuses.



Nominations de six nouveaux Ambassadeurs du Bénin

Bida et Aguèmon, le prix de la patience et de la fidélité

Anselme ORICHA

En vue du renforcement de ses relations stratégiques avec d'autres pays, et par ricochet de sa présence diplomatique à l'international, le Bénin a procédé aux nominations de six nouveaux ambassadeurs lors du Conseil des ministres du 26 février 2025, présidé par le Chef de l'État, Patrice Talon. Il s'agit de Erick Jean-Marie Zinsou, Ambassadeur en Inde ; Franck Adjagba, Ambassadeur en Chine ; Joseph Ahanhanzo, qui sera en poste au Maroc ; Agniola Ahouanmènou, qui



représentera le Bénin aux États-Unis ; Nouhoume Bida Youssoufou Abdouramani et

Badirou Aguèmon sont envoyés respectivement dans les États du Qatar et du Ko-

weït.

Justement, parmi ces nominations, celles de Badirou Aguèmon et Nouhoume Bida retiennent particulièrement l'attention. En effet, ces deux acteurs politiques incarnent la loyauté et la constance. Anciens députés non reconduits à l'Assemblée nationale, ils ont fait preuve non seulement d'une fidélité sans faille à leurs partis politiques respectifs : l'Union Progressiste Le Renouveau (UP-R) pour Aguèmon et le Bloc Républicain (BR) en ce qui concerne Bida mais aussi au Président de la République.

Dans un contexte où plusieurs anciens parlementaires ont été recasés à divers postes stratégiques, certains les premières heures après leur non-reconduction au Parlement, d'autres un peu après, Bida et Aguèmon ont su faire preuve de patience et de confiance. Leurs nominations est donc perçue comme une reconnaissance de leur loyauté politique et de leur engagement constant envers les actions du gouvernement de Patrice Talon. Certainement une leçon pour les soutiens sur la longue liste, qui continuent toujours d'espérer.

Distribution de kits alimentaires à la veille du Ramadan

Abdel Hamid Alaho Sanni assiste les fidèles musulmans

Anselme ORICHA

Les fidèles musulmans du monde entier, et plus particulièrement ceux du Bénin, se préparent à accueillir le mois sacré du Ramadan. En prélude à cette période de jeûne et de privations, qui durera 29 ou 30 jours, Hamid Alaho Abdel Sanni, président de l'Organisation Humanitaire pour l'Entraide Islamique, a posé un geste de solidarité remarquable.

À travers un périple dans plusieurs départements du Bénin, notamment l'Ouémé, l'Atlantique et le Plateau, le serviteur d'Allah a distribué plus de cinq cents kits aux fidèles musulmans. Cette initiative, à sa sixième édition, a couvert plus de huit



communes, témoignant ainsi de l'engagement continu de l'organisation à soutenir les démunis pendant cette période spirituelle.

Le périple a débuté le lundi 24 février 2025 à Dangbo et s'est achevé le jeudi 27 février dans le département du Plateau, où toutes les communes ont été prises en compte. Ces dons, composés de denrées alimentaires et de produits de première nécessité, visent à alléger le far-

deau des familles pendant le mois de Ramadan.

Lors de chaque étape de ce voyage humanitaire, Hamid Alaho Abdel Sanni a rappelé aux bénéficiaires l'importance du partage en islam. « Chacun a eu sa part, et nous savons que cela ne suffira pas, mais ceux qui ont reçu peuvent penser à ceux qui n'ont pas reçu », a-t-il souligné. Il a invité les bénéficiaires à faire preuve de générosité envers leurs

proches, rappelant que l'islam est avant tout une religion de partage et de solidarité. « Que la joie soit partagée », a-t-il conclu avec émotion.

Cette action de bienfaisance incarne l'esprit du Ramadan et rappelle l'importance de l'entraide et du partage. En apportant du réconfort aux familles démunies, Hamid Alaho Abdel Sanni et son or-

ganisation illustrent de manière concrète les valeurs de compassion et de fraternité prônées par l'islam.

Avec cette initiative, l'Organisation Humanitaire pour l'Entraide Islamique continue d'impacter positivement les communautés locales, renforçant ainsi les liens de solidarité en cette période de spiritualité et de réflexion.



Partenariat Swa-Canea

Hygiène et assainissement : un défi sanitaire majeur

Amanda DACKY

Plaider pour la priorisation de l'hygiène et de l'assainissement de base, tel est le leitmotiv du Cadre de Concertation des Acteurs Non Étatiques de l'Eau et de l'Assainissement (CANEA). C'est dans ce cadre qu'un atelier national s'est tenu ce jeudi 13 février 2025, dans la commune de Grand-Popo. L'objectif était d'échanger sur les enjeux et défis du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, tout en suscitant l'implication des parlementaires dans l'amélioration des conditions sanitaires des populations.

Pour André ZOGO, coordonnateur du Cadre de concertation, cet atelier visait à :

Amener les parlementaires à s'approprier les enjeux et défis actuels du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainis-



sement sur les plans institutionnel et organisationnel ;

Les informer des gains socio-économiques liés à l'investissement dans l'hygiène et l'assainissement de base dans les communes ;

Les accompagner dans l'identification d'actions concrètes en faveur de la priorisation de l'HAB dans les programmes d'investis-

sements du pays.

L'honorable Jérémie ADO-MAHOU, coordonnateur du Réseau des parlementaires béninois pour l'eau, l'assainissement, le climat et le développement durable, a souligné que cet atelier constitue un cadre stratégique d'échanges et de réflexion. Il a insisté sur la nécessité de renforcer l'engagement collectif afin

d'améliorer les conditions sanitaires des populations. Selon lui, l'accès à une eau potable de qualité, à des infrastructures d'assainissement dignes et à des conditions d'hygiène optimales est un pilier fondamental de la santé publique, de la dignité humaine et du développement durable. Cependant, malgré les progrès réalisés par le Bénin, des millions de personnes continuent de vivre sans infrastructures sanitaires adéquates.

Désormais en mission pour l'eau, l'assainissement, le climat et le développement durable au profit des populations, les parlementaires du Réseau se disent prêts à relever le défi.

Rappelons que le CANEA est une plateforme fédérative mise en place depuis 2012 pour promouvoir l'implication des acteurs non

étatiques dans les instances de prise de décisions, ainsi que des actions de plaidoyer et de demande de reddition de comptes pour une meilleure gestion des ressources. Il œuvre également pour la valorisation des contributions de ses membres au développement du secteur et à la concrétisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement.

En ouvrant les travaux, André ZOGO a souhaité la bienvenue aux membres du Réseau des parlementaires béninois pour l'eau, l'assainissement et le climat, dans le cadre du plaidoyer pour la priorisation de l'HAB dans les programmes de développement du Bénin. Il a réaffirmé les objectifs spécifiques de l'atelier, à savoir sensibiliser les parlementaires aux défis du sous-secteur et les accompagner dans l'identification de solutions concrètes.



Assemblée nationale du Bénin

Des prêtres missionnaires du diocèse de Versailles reçus par le président Louis Vlavonou

Amanda DACKY

Découvrir le Bénin en dix jours, tel est l'objectif que se sont fixé les prêtres missionnaires du diocèse de Versailles, en France. Au terme de leur séjour touristique placé sous le thème « Gratitude et Découverte », la délégation a été reçue en audience par le président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhounou Vlavonou, ce mardi 25 février 2025, au cabinet du

président du Parlement.

À l'issue des échanges, les prêtres ont exprimé leur enthousiasme et leur admiration face à l'articulation, bien que complexe, entre la foi et la politique. Un équilibre auquel le président du Parlement accorde une attention particulière.

La délégation des missionnaires repart ainsi satisfaite, avec de précieux souvenirs de son passage au Bénin.

Bénin Révélé

Le contenu exposé à la population du 6^e arrondissement de Cotonou

(Alimatou Badarou et le Sgag conquièrent Ladji et environs à la cause de Talon)

Mathieu K. BOKO

Le contenu du Programme d'Action du Gouvernement a été exposé à la population du sixième arrondissement de Cotonou. L'initiative émane d'Alimatou Badarou, coordinatrice nationale de l'Organisation des Femmes Républicaines. Lors d'une séance interactive, en présence du porte-parole du gouvernement, la population et les émissaires de l'exécutif ont échangé sur les chantiers prioritaires de développement et leur mode de financement. L'occasion a également permis à la délégation



conduite par Alimatou Badarou de recueillir les préoccupations et doléances des habitants de Ladji et des environs.

La délégation s'est rendue ce mercredi 26 février 2025 au contact des populations du sixième arrondissement de Cotonou. Alimatou Badarou,

initiatrice de la séance, était accompagnée du Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement et porte-parole de l'exécutif, Wilfried Léandre Houngbédji. Ensemble, ils ont mené des échanges interactifs avec les habitants sur le contenu du programme Bénin Révélé, un projet ambitieux mis en place par le

président Patrice Talon depuis 2016.

Sans détour, la population et les représentants du gouvernement ont débattu des chantiers prioritaires et de leur financement. Cette rencontre a offert aux habitants l'opportunité de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations. Le gouvernement, par la voix de son porte-parole, a répondu à ces nombreuses interrogations et levé toute équivoque sur plusieurs sujets d'ordre politique, administratif, économique et social.

Wilfried Léandre Houngbé-

dji a précisé que Bénin Révélé repose sur un panel de 45 projets phares, complétés par 95 projets sectoriels. Lancés de manière quasi simultanée et rapide, ces différents projets visent à améliorer durablement le contexte économique et social du Bénin.

Visiblement, la population du sixième arrondissement de Cotonou est sortie satisfaite de ces échanges. Hommes et femmes ont pris conscience que Bénin Révélé vise à créer un cadre plus propice à l'investissement et à améliorer les conditions de vie des Béninois.

Audience à l'Assemblée Nationale

Louis Vlavonou échange avec une délégation de Syntrajab

(Les conditions de vie et de travail des agents judiciaires en débat)

Mathieu K. BOKO

Les conditions de vie des travailleurs des services judiciaires et assimilés étaient au cœur des échanges, ce jeudi 30 janvier 2025, entre une délégation du syndicat et le président de l'Assemblée Nationale.

La délégation reçue en audience par le président de l'Assemblée Nationale, Louis Vlavonou, était composée de personnel des services judiciaires, notamment des greffiers, des officiers de justice ainsi que des magistrats. L'organisation syndicale, conduite par son secrétaire

général, est venue porter les doléances du bureau de Syntrajab en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents de l'administration judiciaire.

En d'autres termes, les agents de l'administration judiciaire sollicitent l'accompagnement de l'autorité parlementaire. L'occasion a également été saisie par le bureau dirigé par Anselme Kokouvi Kodjovi pour poser la question de la situation des infirmiers en service dans les établissements pénitentiaires du Bénin, pour lesquels une loi serait en gestation.



Décès du ministre de l'enseignement secondaire

Voici le programme des obsèques de feu Kouaro Yves Chabi

Une vie dévouée au service de la Nation. C'est en ces termes que se résume le passage sur la terre des vivants du désormais feu, le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, Monsieur Kouaro Yves CHABI. Ce grand serviteur de l'État a, en effet, été arraché à notre affection par la faucheuse le jeudi 20 février 2025 dans un tragique ac-

cident de circulation, alors qu'il se rendait dans la Cité des Kobourou pour les manifestations officielles de la 26ème édition de la journée internationale des langues maternelles.

Attristé par le départ prématuré de son Ministre, le Président Patrice TALON a dépêché, le 22 février 2025 au domicile de l'illustre disparu à Porto-Novo, une forte délégation de sept Ministres qui est allée présenter les

condoléances de la Nation à la famille éplorée.

Conformément au programme des obsèques, la messe d'enterrement sera dite à Parakou le Samedi 1er Mars 2025 à partir de 10 heures à la Cathédrale Saints Pierre et Paul. Elle sera célébrée par l'archevêque de Parakou, Mgr N'KOUÉ.

Au cours de cet office religieux, des hommages du Gouvernement seront ren-



dus à feu Kouaro Yves CHABI. S'ensuivront les mots de remerciements de la famille. Après le recueillement et les salutations, sur le parvis de la Cathédrale, le cortège funèbre va s'ébranler pour le

domicile du défunt où aura lieu l'inhumation prévue pour se faire dans la stricte intimité familiale.

Source : gouv.bj

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 SECRETARIAT GENERAL DU
 GOUVERNEMENT

N° 07/2025/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 26 février 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Mesures incitatives au profit des praticiens spécialistes, médecins spécialistes et médecins généralistes.

Au terme du recrutement de 1600 agents contractuels de droit public de l'Etat organisé en 2021 pour le compte du ministère de la Santé, 1331 agents ont pris service et sont restés à leurs postes de travail soit 83% de l'effectif attendu.

Si ces efforts permettent de mettre des agents qualifiés à la disposition des formations sanitaires, aux fins de délivrer des prestations appropriées aux populations, il y a cependant que des communes ont besoin d'être mieux couvertes en personnels de santé.

C'est pourquoi, il s'organise actuellement le recrutement d'agents contractuels de droit public des collectivités territoriales décentralisées appartenant quasi exclusivement aux corps des personnels médical et paramédical.

En vue de favoriser le maintien au poste des intéressés, il est prévu des mesures incitatives telles qu'une prime d'engagement au service public et à la carrière hospitalière et une indemnité de zone d'exercice aux praticiens spécialistes, aux médecins spécialistes et aux médecins généralistes.

I-2. Dispositions dérogatoires à la limite d'âge d'accès à la Fonction publique pour le recrutement aux emplois publics vacants dans le secteur de la santé.

Dans le cadre du concours de recrutement de 796 agents au profit du ministère de la Santé, des candidats aux profils spécifiques comme des médecins spécialistes figurent parmi les postulants mais ont atteint la limite

d'âge de 40 ans fixée par la loi portant statut général de la Fonction publique, pour les catégories B et A.

Mais, cette même loi prévoit en son article 261 que l'Administration peut recourir au recrutement des agents contractuels de droit public de l'Etat à durée indéterminée, lorsque les postulants aux emplois publics déclarés vacants, bien qu'ayant les qualifications requises pour être fonctionnaires de l'Etat, sont frappés par la limite d'âge du recrutement.

Les présentes dispositions dérogatoires permettront donc aux candidats concernés de pouvoir concourir et mettre leur savoir-faire au service du secteur de la santé publique.

En lien avec cette mesure dérogatoire et dans le but de permettre la mobilité du personnel de santé en cas de nécessité, le Conseil a également adopté le décret portant modalités de redéploiement par suspension de contrat, des agents contractuels de droit public détenteurs de contrat à durée déterminée, pour servir dans une structure publique ou parapublique dans le secteur de la santé.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été par ailleurs adoptés les décrets portant :

- création, attributions et composition du Comité de pilotage des comités de préfiguration des musées ;
- création de la Réunion des musées publics et approbation de ses statuts.

Cette structure sera chargée de la mise en réseau et de la coordination des musées publics et sites patrimoniaux qui seront sous sa tutelle, avec la possibilité d'extension à d'autres structures de nature similaire.

II- Communications.

II-1. Elaboration de plans directeurs d'urbanisme dans vingt et une (21) communes du Bénin.

L'élaboration de ces plans directeurs résulte des décisions du Conseil des Ministres du 6 décembre 2023.

En effet, le ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable, avait été instruit d'apporter une expertise technique au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,

dans le cadre de la dotation de tous les chefs-lieux de départements d'un plan directeur d'urbanisme et d'un schéma directeur d'aménagement urbain.

Il en est de même de tous les centres agglomérés des communes dont l'importance est avérée, l'objectif étant de réglementer le contrôle de l'urbanisme et l'opérationnalisation des lotissements/remembrements urbains.

D'ores et déjà, les communes de Porto-Novo, Parakou et Ouidah ont bénéficié de ces documents d'urbanisme. Pour celles de Cotonou, Bohicon, Sèmè-Podji, Comè, Abomey, Grand-Popo et Nikki, leur élaboration est très avancée voire en cours d'achèvement ; s'agissant des communes de Djougou, Kandi, Dassa-Zoumé, Pobè, Aplahoué, Allada et Lokossa, la réalisation de ces supports est prévue pour l'année 2025.

C'est donc dans la perspective de couvrir progressivement le reste des communes que 21 autres ont été identifiées en vue de bénéficier de cet appui technique. La démarche consiste à impacter prioritairement toutes les communes à statut particulier puis celles intermédiaires afin d'aboutir aux communes ordinaires dont l'importance sur l'armature urbaine nationale est marquée.

Sont retenues pour la présente phase et dans cette logique, les communes d'Abomey-Calavi, Zè, Kpomassè, Klouékanmè, Djakotomey, Bopa, Pèrèrè, N'Dali, Adjarra, Tanguéta, Bembérékè, Savalou, Bassila, Ifangni, Tori-Bossito, Glazoué, Zakpota, Avrankou, Bantè, Natitingou et Kétou.

Les ministres concernés par ces opérations sont instruits à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour leur conduite à terme.

II-2. Mission de maîtrise d'œuvre complète du projet de construction du Centre de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Cotonou.

La réalisation de ce centre participe de la mise en œuvre de la politique dite "zéro enfant en détention", dont le Gouvernement fait une priorité nationale.

Cette politique vise à assurer principalement le respect des droits fondamentaux des mineurs en conflit avec la loi, tout en leur garantissant

un traitement conforme aux standards internationaux. Elle constitue également une solution alternative à l'incarcération des mineurs.

Aussi, le Conseil a-t-il autorisé la contractualisation avec un cabinet expérimenté pour la mission de maîtrise d'œuvre complète relative à la conduite diligente du projet de construction dudit centre.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé sous cette rubrique, la participation du Bénin à la 353^{ème} session du Conseil d'administration du Bureau International du Travail (BIT) à Genève, en Suisse, du 10 au 20 mars 2025.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées :

- ✓ Au ministère de l'Economie et des Finances, en charge de la Coopération

Conseiller technique à l'Economie

Monsieur Sanni YAYA

Conseiller technique aux financements internationaux

Monsieur Ghislain HOLOGAN

- ✓ Au ministère des Affaires Etrangères

Ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires du Bénin près les pays ci-après :

- République populaire de Chine

Monsieur Franck E. W. ADJAGBA

- Etat du Qatar

Monsieur Nouhoume Bida YOUSOUFOU ABDOURAMANI

- Etat du Koweït

Monsieur Badirou AGUEMON

- République de l'Inde

Monsieur Erick Jean-Marie ZINSOU

- Royaume du Maroc

Monsieur Joseph AHANHANZO

- Etats Unis d'Amérique

Madame Agniola AHOUANMENO

- ✓ Au ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

Directeur du Fonds national de la Microfinance

Monsieur Adéyemi Joël AFFOYON

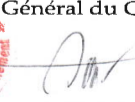
Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Noutaï Rodrigue HONKPEHEDJI

- ✓ Au ministère des Sports

Secrétaire général adjoint du ministère

Monsieur Dossou Nestor MIGNANWANDE.

Fait à Cotonou, le 26 février 2025,
 Le Secrétaire Général du Gouvernement,

 Edouard OUI-OURO.

En prélude à la première session extraordinaire de l'année 2025

Les députés en séminaire d'appropriation et d'imprégnation de cinq projets de loi

(Une coorganisation de l'Assemblée nationale et du ministère de la Justice)

 **Latifath KOWENOU**

Pendant deux jours, les députés de la neuvième législature se sont imprégnés de cinq projets de loi inscrits à l'ordre du jour de la première session extraordinaire de l'année 2025. C'était au cours d'un atelier lancé le 21 février 2025 à Grand-Popo par le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, Bassile AHOSSI.

Ce séminaire, ouvert ce vendredi 21 février 2025, permet aux députés de la neuvième législature de s'approprier les cinq projets de loi inscrits à l'ordre du jour de la première session extraordinaire de l'année en cours. « Il s'agit du projet de loi-cadre sur la construction et l'habitation ; du projet de loi portant modification de la loi n° 2022-05 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour suprême et de la loi n° 2022-06 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour des comptes ; du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin ; du projet de loi portant dispositions spéciales de procédures relatives à l'organisation de la défense des intérêts de l'État devant les juridictions et portant création de l'Agence judiciaire de l'État ; et du



projet de loi portant autorisation d'adhésion du Bénin au traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté le 27 juin 2013 », a souligné l'honorable Orden ALLADATIN, président de la commission des lois.

Tout au long des travaux, un travail préliminaire sera effectué par les parlementaires afin de mieux comprendre les problématiques liées à la justice béninoise et de proposer des solutions législatives adaptées. Le ministre de la Justice, présent à ce séminaire co-organisé par l'Assemblée nationale et le ministère de la Justice, s'est rendu disponible pour répondre aux préoccupations des parlemen-

taires. « Nous resterons très ouverts et attentifs, et nous espérons repartir d'ici sur de très bonnes bases au profit du système judiciaire », a-t-il laissé entendre.

Les travaux de ce séminaire ont été lancés par le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, Bassile AHOSSI, représentant l'autorité parlementaire. « Cette rencontre revêt une importance particulière, car

elle nous offre l'occasion d'approfondir notre compréhension des textes législatifs qui contribueront à renforcer notre système juridique et institutionnel. Les réformes envisagées visent non seulement à moderniser notre cadre législatif, mais aussi à améliorer l'efficacité de notre justice et à garantir une meilleure protection des droits des citoyens et de l'État », a-t-il souligné dans son intervention.

Il poursuit : « Les projets de loi soumis à notre réflexion couvrent des domaines essentiels tels que l'organisation de la défense des intérêts de l'État devant les juridictions et la création de l'Agence judiciaire de l'État, un instrument clé pour mieux défendre les droits et engagements ; la modification du code de procédure pénale afin de l'adapter aux évolutions du droit et aux exigences d'une justice plus rapide et équitable ; l'amélioration du statut des magistrats de la Cour suprême

et de la Cour des comptes, garantissant un cadre juridique plus approprié à leurs missions ; l'adoption d'une loi-cadre sur la construction et l'habitation visant à moderniser le secteur, à assurer un développement urbain harmonieux et à encadrer les constructions selon des normes adaptées ; et enfin, l'adhésion du Bénin au traité de Marrakech, marquant un engagement fort en faveur de l'accès des personnes aveugles et malvoyantes aux œuvres littéraires et intellectuelles, renforçant ainsi notre action en matière d'inclusion sociale. Ces réformes sont le reflet de notre engagement à bâtir un État où la justice est accessible, efficace et protectrice des droits de tous ».

Ce séminaire, organisé sur deux jours, permettra aux députés de mieux se préparer pour les séances plénières afin d'examiner et d'adopter les projets de loi avant la fin de la session extraordinaire, qui s'ouvrira le 27 février 2025 et durera 15 jours.



GUERITE TV
MONDE
Le leader des Web TV

+229 01 52 38 36 38



LIVE

www.gueritetvmonde.bj

ÉMISSION DE CULTURE
GÉNÉRALE

LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45

Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct

Avec

Chamss-Deen **BADAROU**

